

Journal communal d'information
édité par la Municipalité du
Mont-sur-Lausanne

Responsable:
M. D. Grosclaude, syndic

Rédaction:
Greffe municipal

Impression:
J.-P. Hauswirth, Le Mont



AUX 4 COINS DU MONT

Billet du syndic

Jumelage, 200^e et Abbeyes Réunies

Les préparatifs des fêtes des 5 et 6 juillet prochain avancent à grands pas. Le programme général a fait l'objet de mon billet dans les 4 Coins du mois de mars. Dans le présent numéro, vous trouverez un bulletin d'inscription pour ces manifestations. En vous inscrivant maintenant, vous êtes certains de pouvoir participer à ces réjouissances et vous nous permettrez d'organiser de manière optimale le déroulement de ces deux journées.

Il convient de rappeler que le tir sur la cible du 200^e est ouvert aux Dames et aux Messieurs; pour ces derniers, qu'ils soient membres ou non de la Société des Abbeyes Réunies. Il s'agit d'un tir à 300 m pour lequel des armes seront à disposition des tireurs. Les heures d'ouverture de ce tir sont les suivantes: le vendredi 4 juillet de 16h30 à 19h00 et le samedi 5 juillet de 09h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.

Grâce au crédit alloué par le Conseil communal pour organiser ces deux journées commémoratives, il est possible de proposer les deux repas ci-contre à un prix inférieur à celui facturé par le restaurateur. Ces prix sont de **Fr. 20.-** par adulte le samedi soir et de **Fr. 25.-** le dimanche à midi et de **Fr. 10.-** par enfant jusqu'à 14 ans pour les deux jours.

La Municipalité a choisi un vin blanc et un vin rouge de Mont-sur-Rolle qui seront les vins du Jumelage et du 200^e. Tous deux sont habillés d'une étiquette commémorative. Des verres ballon de 1 dl avec un motif rappelant cette manifestation seront mis en vente de même que des T-shirts sur lesquels figureront les noms de quelques grandes métropoles de la planète et ceux de Samedan et du Mont-sur-Lausanne.

Le menu du samedi soir comprendra:

*Jambon à l'os
Choix de salades*

*Reblochon de Moudon
Brie et Vacherin Mont-d'Or*

Glace vanille et raisinée

Café crème

Et celui du dimanche à midi:

*Langue, sauce aux câpres
Riz*

*Steak de veau forestière
Gratin dauphinois
Légumes*

Gruyère et tomme

Sorbet pruneau à l'Armagnac

Café crème

Inscrivez-vous nombreux en famille et avec vos amis en renvoyant le bulletin annexé. **Les bons de repas et de tir seront à retirer et à payer à la Bourse de l'Administration communale durant la semaine du 23 juin au 27 juin 2003**, aux heures suivantes: de 08h00 à 11h30 et de 13h30 à 16h30, le lundi ouverture prolongée jusqu'à 18h30. **En principe, il ne sera pas vendu de bons de repas les deux jours où se dérouleront ces réjouissances.**

Programme de législature

A mi-mars, le Conseil d'Etat a publié son programme de législature 2003-2007 accompagné d'une planification financière pour la même période. Le Gouvernement y présente une soixantaine d'actions qu'il considère comme prioritaires. Seules deux de celles-ci devraient entraîner des économies et

une, un accroissement des recettes. Quelques autres sont neutres du point de vue financier alors que la majorité d'entre-elles engendrent des augmentations de dépenses pour un total dépassant **90 millions** de francs. En matière d'économie, le gouvernement envisage une réduction de la masse salariale des fonctionnaires de l'ordre de **40 millions** de francs et au niveau des nouvelles recettes, des transferts de charges supplémentaires sur les communes de **75 à 100 millions** de francs par an.

Inutile de dire que ce programme qui ne présente aucune proposition crédible de redimensionnement des tâches cantonales et d'assainissement durable des finances publiques a été très mal accepté par les communes. Cela d'autant plus qu'il prévoit de leur faire payer des montants toujours plus importants aux dépenses cantonales sur lesquelles ces mêmes communes n'ont absolument aucune influence.

Le 16 avril dernier, l'Union des Communes Vaudoises a convoqué une assemblée extraordinaire qui, à l'unanimité des personnes présentes, a refusé d'entrer en matière sur de nouvelles propositions de transfert de charges du canton sur les communes. Actuellement, l'ensemble des communes vaudoises participe à hauteur de **250 à 300 millions** de francs à la couverture des dépenses cantonales. Les diverses participations de la Commune du Mont (facture sociale, organisme médico-social vaudois, enseignement, péréquation intercommunale), atteignent la somme de **Fr. 9'200'000.-** par an. A cette somme viennent encore s'ajouter d'autres charges facturées par le canton ou découlant de groupements de communes, créés par la législation, tels que la régionalisation de la protection civile, la régionalisation de l'action sociale ou les groupements scolaires primaire et secondaire Le Mont, Cugy, Morrens, Bretigny, Froideville et Montheron. La totalité de ces transferts de charges, des prélèvements du canton ainsi que des frais de fonctionnement d'organismes intercommunaux représentent 68 % du total des charges du budget communal pour 2003.

Vandalisme

Le vandalisme devient un mal chronique contre lequel il est difficile de lutter et qui a malheureusement tendance à s'accroître. Les vandales saccagent les abris de bus dont ils cassent les vitres ou qu'ils « taguent ». Ils mettent le feu aux poubelles installées sur les lieux de promenades, cassent les vitres de l'église et commettent fréquemment des dégâts importants à des locaux isolés tels ceux de l'Esplanade du Châtaignier. Il y en a aussi qui s'en prennent aux décorations florales mises en place par l'équipe communale des parcs et promenades.

A chaque fois que des actes de vandalisme sont commis, la Municipalité dépose plainte. Tous leurs auteurs ne sont malheureusement pas immédiatement découverts. Certains le sont plus tard car encouragés par une relative impunité, ils commettent de nouveaux actes répréhensibles et sont alors identifiés.

La réparation des dégâts causés par des vandales non identifiés au patrimoine communal a coûté **Fr. 8'500.-** l'année dernière, sans compter le temps passé par des employés communaux à les réparer. Au 31 mars de cette année, la réparation de ces mêmes dégâts atteint déjà le montant de **Fr. 3'900.-**.

*Daniel Grosclaude
Syndic*

Ramassage de la ferraille

Pour donner suite à la demande, une collecte spéciale de ferraille aura lieu le

JEUDI 9 OCTOBRE 2003, DÈS 7 HEURES

Les personnes qui désirent être desservies sont priées de s'inscrire au Greffe municipal au moyen du bulletin ci-dessous. La ferraille, – **poids limite 50 kg par objet** – à l'exclusion de tout autre matériau, devra être déposée aux endroits habituellement désignés pour les poubelles lors du ramassage des ordures ménagères.

La Municipalité

Ce bulletin d'inscription pour le ramassage de la ferraille est à retourner pour le samedi 20 septembre 2003 au plus tard au : Greffe municipal, route de Lausanne 16, 1052 Le Mont

Nom :

Prénom :

(en caractère d'imprimerie)

Adresse exacte dans la commune :

De la Municipalité

Horaires de l'Administration communale

Nous informons la population du Mont-sur-Lausanne, que l'horaire d'ouverture des portes de l'Administration communale sera modifié durant la période estivale.

En effet, nous avons constaté que l'ouverture prolongée le lundi soir jusqu'à 18h30, à votre service depuis 5 ans, n'était que rarement usitée. C'est pourquoi, durant la période du 7 juillet au 24 août 2003, l'horaire normal sera appliqué également le lundi soit de **08h00 à 11h30 et de 13h30 à 16h30**.

Nous vous remercions de votre compréhension, et vous souhaitons d'ores et déjà un bel été.

Sacs poubelles

Nous rappelons également que les sacs à ordures ménagères doivent être déposés le matin même de leur ramassage, dès 7 heures, **soit le mardi et le vendredi. Ils ne doivent en aucun**

cas être mis sur les bords des routes et chemins la veille de la collecte, en raison des nombreux renards et corbeaux à la recherche de nourriture, qui les éventrent et en répandent leur contenu sur la voie publique.

Les sacs contenant des déchets organiques, tels que gazon, fleurs, feuilles mortes doivent obligatoirement être transportés par le propriétaire à la Déchetterie de la Viane, ils ne seront pas pris en charge par le Service de ramassage officiel.

Nous vous remercions de votre compréhension et de votre obligeance.

Paroisse du Mont

Cours Alphalive

Certains l'appellent le KT pour les « nuls » !

Le cours a débuté le 5 mars et se terminera le 21 mai. Pendant 10 semaines et un week-end, nous nous retrouvons pour un repas commun qui varie chaque fois, qui est toujours succulent et préparé par une équipe différente et volontaire. Le repas est suivi d'un enseignement sur les bases de la foi chrétienne et nous terminons par un échange en petits groupes sur ce que chacun vit et comprend en rapport avec le thème de la soirée.

Nous pouvons ainsi revoir nos « a priori », nos clichés, nos vieilles idées préconçues à la lumière de l'évangile dans un climat joyeux et convivial qui permet de porter un regard nouveau sur Dieu.

Sortie du 15 juin 2003

A l'issue du culte dès 12h00, nous partons pour une promenade avec pique-nique dans les environs du Mont. Le parcours est prévu pour les familles et les enfants y trouveront aussi leur compte !

Bienvenue à chacun pour un petit bol d'air...

*Pour la Paroisse
Chantal Romy*



Dans le cadre de l'organisation du week-end des 5 et 6 juillet 2003, regroupant les manifestations :

- de la Commémoration du Bicentenaire du canton de Vaud 1803 - 2003;
- du Jumelage avec la Commune de Samedan GR;
- de la Fête bisannuelle des Abbayes Réunies.

La population de la Commune du Mont-sur-Lausanne est cordialement invitée à prendre part aux diverses cérémonies officielles, repas et concerts qui auront lieu sous cantine spécialement montée au Châtaignier.

Pour nous permettre de vous accueillir et de vous servir, nous vous prions de bien vouloir compléter le bulletin d'inscription ci-après :

LA MUNICIPALITÉ

BULLETIN DE COMMANDE

(Prière d'écrire en caractères d'imprimerie)

Nom et Prénom:

Adresse:

N° postal: Localité:

N° de téléphone:

Commande: bon(s) de repas adultes à Fr. 20.-
..... bon(s) de repas enfants à Fr. 10.- (jusqu'à 14 ans)] **Pour le repas du samedi 5 juillet au soir**

Commande: bon(s) de repas adultes à Fr. 25.-
..... bon(s) de repas enfants à Fr. 10.- (jusqu'à 14 ans)] **Pour le repas du dimanche 6 juillet à midi**

Membre de la Société des Abbayes Réunies OUI NON

Prendra part au tir sur la cible du Bicentenaire OUI NON

Commande: bon(s) pour le tir du Bicentenaire à Fr. 10.-

Bulletin de commande à retourner d'ici au 13 juin 2003 à:

La Bourse communale, Rte de Lausanne 16, 1052 Le Mont-sur-Lausanne, ou par fax au n° 021.651.91.92.

Les bons de repas et de tir seront à retirer et à payer à la Bourse de l'Administration communale, la semaine du 23 juin au 27 juin 2003 pendant les heures d'ouverture.



Dans le cadre du week-end des 5 et 6 juillet 2003, nous nous permettons de solliciter des personnes ou familles pouvant héberger nos hôtes de Samedan. Nous aimerions réussir au mieux ces échanges, c'est pourquoi nous vous demandons de remplir complètement le bulletin d'inscription ci-dessous, ceci afin de vous mettre en relation avec des hôtes ayant certaines affinités avec vous.

D'ores et déjà, nous vous remercions vivement pour l'accueil que vous réserverez à notre demande et vous informons que les familles qui hébergeront seront prioritaires pour se rendre à Samedan en 2004. La Commune offrira les repas de samedi soir et dimanche à midi à nos hôtes. Le petit-déjeuner du dimanche matin se prendra dans les familles, et nous tenons à préciser que cet hébergement sera sans défraiement.

Dès que nous aurons plus de renseignements, nous ne manquerons pas de vous faire parvenir le nom des personnes que vous recevrez ainsi que le programme définitif des manifestations.

LA MUNICIPALITÉ

BULLETIN D'INSCRIPTION pour la nuit du 5 au 6 juillet

(Prière d'écrire en caractères d'imprimerie)

Nom et Prénom:

Adresse:

N° de téléphone: Âge:

Profession:

Enfants: Nbre: Âge(s):

Nous parlons: Uniquement le français
 L'allemand
 L'italien

Nous disposons de place(s) pour héberger:

1 personne
Plusieurs personnes soit: 1 couple Avec enfant(s), nbre
 Sans enfant
 Personne(s) individuelle(s), Nbre:

Il nous est aussi possible d'héberger ces mêmes personnes:

Pour la nuit du 4 au 5 juillet
 Pour la nuit du 6 au 7 juillet

BULLETIN À RETOURNER POUR LE 13 JUIN 2003 À:

ADMINISTRATION COMMUNALE, Rte de Lausanne 16, 1052 Le Mont-sur-Lausanne, ou par fax au n° 021 651 91 92

Nos Jubilaires

Anniversaires de mariage

Noces d'Or

Vendredi 14 février, MM. André Gueux, municipal, et C. Frioud, secrétaire, se rendent au domicile de **M^{me} et M. Augusta et Jean-Claude HERITIER-PANCHAUD**, au ch. de Haute-Brise, pour leur présenter les vœux et félicitations des Autorités à l'occasion de leur **50^e anniversaire de mariage**.

Domiciliés au Mont depuis 1977, Jean-Claude et Augusta, tous deux issus de familles nombreuses, se sont mariés civilement à Yverdon, le 20 février 1953. Mécanicien autos de profession, Jean-Claude HERITIER a eu l'occasion d'exercer son métier auprès de la fabrique de tracteurs Hürlimann, puis au Service des automobiles où il termina sa carrière en 1961, après avoir été inspecteur pour les examens d'élèves conducteurs. Dès son arrivée en notre localité, M. Jean-Claude Héritier adhère à la Société des Abbayes Réunies; hormis divers travaux de bricolage, le prénommé se passionne pour tout ce qui touche à l'informatique et apprécie de pouvoir « naviguer » sur Internet.

Nous nous devons de mentionner que pour sa part, Augusta Héritier assume l'entretien de la villa et des extérieurs, lesquels comportent une animation florale ainsi qu'un superbe jardin potager.

Nous remercions M^{me} et M. J.-C. Héritier de leur accueil et de ce moment convivial que nous avons eu plaisir à partager; nous leur réitérons nos sincères félicitations et leur souhaitons de pouvoir encore apprécier, pour de belles années, le charme de leur demeure montaine.

Mi-avril, nous avons eu le plaisir de fêter le **50^e anniversaire de mariage** de **M^{me} et M. Simone et Peter EGGIMANN-JUNOD**, domiciliés à la route de la Blécherette. M. Raymond Annen, municipal, accompagné du soussigné, apportent les vœux et félicitations de l'Exécutif communal.

Né à Zürich, c'est dans cette ville que Peter Eggimann effectue sa scolarité puis ses études d'ingénieur; établi dans la région lausannoise, il participe aux travaux de bureaux spécialisés, pour ensuite rejoindre le Service cantonal des routes, avant de prendre sa retraite, au terme de 21 années de collaboration. A ce titre, les Autorités du Mont ont eu de nombreux contacts, avec le Service précité et avec M. P. Eggimann, notamment lors de la mise en œuvre du projet de nouvelle route Etavez – la Marjolatte (rte du Chalet-à-Gobet) et également pour le réaménagement de la route de la Blécherette.

Nous avons eu grand plaisir à rencontrer ce couple fort agréable, discret, soucieux du parfait entretien de sa demeure, de son environnement, du jardin, en se consacrant par ailleurs et volontiers à la lecture, la télévision ne constituant qu'une distraction accessoire.

Nous tenons à leur réitérer nos très sincères félicitations et nos vœux les meilleurs pour encore de paisibles et enrichissantes années dans notre commune.

Noces de diamant

Le mercredi 9 avril, MM. Daniel Grosclaude, Syndic, et C. Frioud, secrétaire, présentent les vœux et félicitations des Autorités à **M^{me} et M. Marie-Louise et Philippe RAUSCHERT** qui fêtent leur **60^e anniversaire de mariage**, en présence de leur fils Michel et de son épouse.

Nous avons déjà eu le plaisir d'évoquer le parcours de ce couple fort connu et apprécié de notre population montaine, l'Exécutif communal ayant rencontré M^{me} et M. Rauschert à l'occasion de leur 50^e anniversaire de mariage. Nous estimons qu'il est important de rappeler la part active que Philippe Rauschert a assumée au sein de nos Autorités: Conseiller communal dès 1950, Conseiller municipal dès 1958, responsable de la police des constructions et des travaux, et Syndic de 1970 à 1985.

M^{me} et M. Ph. Rauschert sont également demeurés actifs au sein de nos diverses sociétés locales, lesquelles n'ont pas hésité à leur accorder un diplôme de membres honoraires, le tout couronné par le Prix Mérite de l'Union des Sociétés locales, en 1986.

Très sincèrement, nous tenons à leur réitérer nos félicitations et nos vœux les meilleurs, en les remerciant de leur chaleureux accueil, et leur souhaitons encore d'agréables rencontres, des moments de calme et de sérénité, à leur domicile du Petit-Mont.

C. Frioud

90^e anniversaires

Le **lundi 20 janvier**, les résidants et le personnel de la Paix du Soir étaient réunis autour de **M. Marcel Gilliard qui fêtait ses 90 ans**. Ses enfants, sa petite fille, M. D. Grosclaude, Syndic de la Commune du Mont et Directeur de l'établissement ainsi que M. Ch. Frioud, secrétaire municipal s'étaient joints à la fête. M. Gilliard est né à Chesalles-sur-Moudon où il a effectué sa scolarité. Il a toujours résidé dans le canton de Vaud. Il aimait s'occuper de ses fleurs dans un jardin locatif. Avec la venue des beaux jours, nous souhaitons qu'il ait encore beaucoup de plaisir à contempler la nature dans le jardin de la Paix du Soir.

M^{me} Cécile Inauen
Animatrice



M^{me} et M. Augusta et Jean-Claude Héritier-Panchaud



M. Marcel Gilliard



M^{me} Anne-Marie Pahud

Photo: Famille

C'est en présence d'une voisine et amie, et d'une nièce venue d'Anvers, que la délégation municipale, MM. Raymond Annen, municipal, et C. Frioud, secrétaire soussigné, ont présenté les vœux et félicitations des Autorités à **M^{me} Anne-Marie PAHUD-GEVERS**, domiciliée au Petit-Mont, à l'occasion de son **90^e anniversaire**.

Née le 16 février 1913, à Anvers et domiciliée au Mont depuis fin 1989, M^{me} Anne-Marie PAHUD peut évoquer, – et nous avons grand plaisir à l'écouter –, une existence fort bien remplie, voire mouvementée, ayant suivi son mari, ambassadeur, et côtoyé bon nombre de personnalités, au travers d'événements qui ont fait le **xx^e siècle**, à Bruxelles, au Mexique, au Portugal, en Egypte, en Grande-Bretagne, en Italie et en France. Nous tenons à souligner l'étonnante vitalité dont fait preuve M^{me} Anne-Marie PAHUD qui, malgré quelques « contretemps » que la vie peut parfois vous réserver, n'hésite pas à dire que « si c'était à refaire, elle recommencerait... ! ».

Nous avons particulièrement apprécié les instants passés en sa compagnie et nous lui adressons nos sincères remerciements, en lui réitérant nos félicitations et en lui souhaitant de pouvoir encore bénéficier de belles années et de cette envie de vivre qui ne peut que forcer notre admiration.

A savoir

Exposition à la Paix du Soir

Une nouvelle exposition aura lieu à la Paix du Soir, du samedi 20 juin au lundi 18 août 2003. **M^{me} Marlyse Roy**, habitante du Mont, y **exposera ses peintures à l'huile**. C'est sa première exposition et nous nous réjouissons de découvrir ses œuvres. Cette exposition sera visible tous les jours de 14h00 à 17h00.

M^{me} Cécile Inauen

Réponse à la Société de laiterie des Planches concernant les crottes de chiens

En réponse à l'article cité en titre (4 Coins du Mont du mois de mars 2003), les risques d'avortement chez les bovins ne sont pas contestés pour autant qu'ils soient provoqués par des virus se trouvant dans les crottes de chiens, par contre, les remèdes proposés sont inapplicables. Promener son toutou en liberté dans la forêt, vous encourez le risque d'une dénonciation au Préfet. Dernièrement, un habitant du Mont s'est vu infliger une amende de **Fr. 150.–** pour n'avoir pas tenu son chien en laisse. Lâcher son quadrupède dans son jardin est possible pour les gens qui ont la chance d'en avoir un, mais comment doivent agir les personnes qui vivent en appartement? Quant aux champs et prairies, la propreté n'est pas exemplaire. On y trouve des matières en décomposition, des os en bon nombre. Ces déchets sont rejetés comme engrais avec le fumier mais ils attirent les chiens et les rendent aussi malades. En tenant compte des risques potentiels, ne pénalisons pas les habitants de notre commune par des propos alarmistes, mais considérons qu'il s'agit de cas isolés qui peuvent être aussi provoqués par des canidés venant de l'extérieur. Alors, que chacun fasse un effort et notre commune vivra heureuse en particulier parmi la gent animale.

M. Philippe Chappuis
Le Mont

Le Conseil du vétérinaire

Bien nourrir son chat tout au long de sa vie

(deuxième partie)

Les besoins énergétiques restent élevés pendant au moins les 6 premiers mois de la vie du chaton, époque de croissance rapide. Pendant cette période, il faut non seulement lui fournir une nourriture bien plus riche que celle d'un chat adulte, mais aussi répondre à certains besoins nutritionnels plus élevés, tels que les protéines ou la taurine.

A partir de 6 mois, le chat a atteint environ 75 % de son poids définitif. Par la suite, les gains de poids ont tendance à être dû à des changements de développement (puberté) plutôt qu'à la

croissance osseuse. C'est pourquoi on peut déjà nourrir les jeunes chats de 6 mois avec des aliments pour adultes plutôt que pour jeunes.

Vers la fin de la première année, la consommation alimentaire aura atteint le niveau de l'adulte. Un rythme de repas multiple répondra mieux aux préférences innées du chat par de nombreuses petites rations étalées sur toute la journée et la nuit, plutôt que quelques gros repas.

Des modifications physiques dues au vieillissement commencent chez le chat vers 6-7 ans. L'objectif de son régime alimentaire sera d'accroître sa longévité et de maintenir sa qualité de vie. Chez le chat comme chez le chien, le maintien d'un poids stable et la prévention de l'obésité sont d'une importance capitale.

Un vieux chat ayant facilement des goûts difficiles, il est préférable de lui fournir de petites rations, d'un aliment hypercalorique de haute qualité gustative. En outre, un supplément en vitamines aidera au maintien du bon fonctionnement du métabolisme.

L'hyperthyroïdie est une affection fréquente des chats d'âge moyen ou avancé et s'accompagne souvent d'amaigrissement en dépit d'une augmentation de l'appétit. Là encore, ces chats se porteront mieux si leur régime est riche en énergie et très appétent.

Le tartre et les affections alvéolo-dentaires, pouvant entraîner la perte des dents, sont également courantes chez le chat âgé. Il faudra alors donner des aliments finement coupés ou humectés d'eau.

Enfin, il est vital de veiller à une hydratation suffisante des vieux chats, car boivent souvent trop peu par manque de soif.

Dr L. Walter

De nos sociétés



Echo des Bois

Célébration du Bicentenaire en chansons

Lors de ses soirées annuelles, la chorale montaine a diverti son fidèle public en imaginant des rencontres entre plusieurs célèbres compositeurs, pris dans l'histoire vaudoise. Ces échanges fictifs étaient racontés par un lausannois



TC Le Châtaignier

Tournoi officiel interne

Une semaine avant le début des compétitions d'Interclub, nos compétiteurs ont pu mesurer l'état de leur forme en participant au traditionnel tournoi interne, compétition officielle, les résultats étant envoyés à Swisstennis. Disputées le dernier week-end d'avril, les rencontres ont dû se dérouler à l'intérieur le samedi, la pluie ayant décidé de nous jouer un mauvais tour. Retour à une situation plus normale le dimanche, Jean Rosset ayant effectué un retour très attendu et apprécié. Laurent Aubert, responsable technique du club a procédé au tirage au sort et à l'élaboration du tableau qui a regroupé 20 personnes. Toutes les rencontres se sont disputées dans un excellent état d'esprit, jeunes et moins jeunes nous ayant en outre gratifiés de quelques parties très serrées.

Principaux résultats

Quarts de finales

- Alexis Bernhard
Florian Burnand 6/0 6/0
- Laurent Aubert
Gilbert Monney 6/2 6/2
- Patrick Roy
Georges Mary 7/6 6/2
- Romain Monney
Michel Zighetti 6/4 7/6

Demi finales

- A. Bernhard - L. Aubert 6/3 6/3
- R. Monney - P. Roy 3 juin 6/3
6 avril

La finale qui opposera Alexis notre professeur à son « jeune poulain » Romain se déroulera un jeudi soir pendant les grillades. Bravo et merci à tous les participants.

Lia Singh

G. Monney



L'Echo des Bois

Photo: C. Froid



Les « Pic-Notes »

Photo: C. Froid

d'origine allemande, Paul König, et les chants étaient dirigés – avec une seule voix – par Louis-Nicolas Morel, victime d'une chute à skis.

Le groupe vocal « Pic-Notes », sous la direction vivace de J.-P. Noverraz, a emmené le public dans une sarabande endiablée de chansons. Ce fut une heure de musique gaie et humoristique qui a réchauffé les cœurs.

Vous retrouverez l'Echo des Bois lors de la grande fête des 5 et 6 juillet prochain, car nous chanterons en Romanche en l'honneur de nos invités grisons. Une délégation des 2 chorales de Samedan sera présente.

L'Echo des Bois change de président: c'est Gilbert Joly qui nous emmènera vers des objectifs toujours variés et intéressants. En effet, la nouvelle chorale du CHUV, que j'ai créée et que je dirige, exige beaucoup de disponibilité. Je reste néanmoins fidèle à l'Echo des Bois, car l'amitié et la bonne humeur que l'on y trouve sont irremplaçables. Pourquoi ne pas en faire l'expérience? Nous répétons le jeudi à 20h 15 à l'Aula du Collège du Mottier. Tout nouveau

chanteur ou chanteuse, même débutant(e), est bienvenu(e). Mais attention, quand le virus du chant s'empare de vous, c'est pour la vie...



Les 1/2 finalistes: R. Monney, L. Aubert, P. Roy et A. Bernhard

Photo: Archives du Club



FSG Le Mont

Championnat Vaudois artistique masculin 2003

C'est le 12 avril dernier que notre société a eu le grand privilège d'organiser les Championnats Vaudois Artistiques à la salle du Mottier. Bien que notre société ne possède pas de gymnastes à l'artistique, plusieurs gymnastes sont issus de la commune et des environs et c'est lors d'une démonstration à notre soirée, que la section d'Yverdon nous a sollicité pour l'organisation de cette manifestation, aucun organisateur ne s'étant porté candidat pour 2003; il aurait été dommage que tous ces jeunes ne puissent se mesurer faute d'organisateur. Notre section n'a pas mis longtemps à répondre présent, juste le temps de former un comité ad hoc et de se mettre au travail, le délai étant relativement court pour réunir le budget et préparer les infrastructures afin de recevoir au mieux tous ces gymnastes. Même si notre section ne possède pas tout le matériel nécessaire aux épreuves artistiques le fait d'avoir pu profiter du partenariat de la société d'Yverdon Amis-Gyms nous a grandement facilité la tâche puisque nous avons pu trouver tout le matériel nécessaire dans les salles d'Yverdon, un grand merci aux frères Jossevel pour leur aide.

Pour en venir au concours, celui-ci se compose de six engins qui se distinguent de la manière suivante, les barres parallèles, les anneaux, le sol, le saut avec table, la barre fixe et le cheval arçons, le classement s'établit à l'addition des six épreuves qui peuvent varier en fonction des catégories au nombre de 9 et en fonction des âges qui eux varient de 6 ans pour les plus jeunes à 20 ans.

Un bon résultat lors d'une finale peut déboucher sur une qualification au championnat Suisse, un bon moyen qui a su motiver ces gymnastes venus des centres d'Aigle, de Montreux, la Côte,



Jordan Burki Yverdon Justin Delay Yverdon Jonathan Pellet Yverdon

Photo: FSG

la Vallée de Joux et d'Yverdon Amis-Gyms.

Le public a suivi nombreux ces finales toujours dans un silence et une discipline exemplaire. Signalons que deux gymnastes de notre commune et environs ont réussi des médailles, tout d'abord **Jonathan Pellet en P2** qui obtient une médaille de bronze, et **Johan Rochat en P5** qui décroche de haute lutte une médaille d'argent. Bravo et félicitations à ces deux gymnastes pour leur magnifique performance.

Nous aimerions remercier la commune pour le vin d'honneur qu'elle a offert lors de la partie officielle et la mise à disposition du matériel et des locaux. Un grand merci à tous nos sponsors ainsi qu'à toutes les personnes bénévoles qui se sont engagées pour cette journée et qui ont largement contribué à la réussite de cette manifestation, sans eux nous n'aurions rien pu faire. Cette journée fut une belle réussite, nous espérons que tous ces gymnastes et leurs entraîneurs garderont un excellent souvenir de leur passage au Mont-sur-Lausanne.

F. Barrat



Johan Rochat Yverdon Julien Mattenet Montreux Stéphane Détraz La Côte (Morges)

Photo: FSG

Journée familiale

Organisée par notre vice-président, une géniale journée familiale en raquettes a attiré plus de 30 petits (dès 6 ans) et grands, afin de redécouvrir la dernière neige à la Dent de Vaulion. Cette journée était agrémentée de grillades, visite chez un luthier et d'un repas amical pour récompenser nos heureux gymnastes. A l'année prochaine.

Le vendredi 25 avril, avait lieu au foyer de la grande salle, notre 9^e match interne aux cartes de notre société. Nous dénombrions quelques 36 participants qui ont joué le jeu avec plaisir et sportivité.

L'équipe gagnante était composée de: Marcel Balmer et Jean Wirthlin, suivie de Jeani Burri et de notre Bigoudi, Jean-Marie Clavel et en troisième position par l'équipe de Gaston et Michel Amaudruz.

Joëlle Menétréy
Secrétaire ad intérim



FSG: Journée familiale en raquettes à la Dent de Vaulion

Photo: FSG

Prochains journaux

Parutions

Fin juillet	5 juillet
Fin septembre	5 septembre
Fin novembre	5 novembre

Articles

Merci de respecter le délai.

Rédaction

Greffe municipal
Route de Lausanne 16
1052 Le Mont-sur-Lausanne
Tél. 021 651 91 91
Fax 021 651 91 92
Mail greffe@lemontsurlausanne.ch